

CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

États financiers

Pour l'exercice terminé le
31 mars 2011



TABLE DES MATIÈRES

Déclaration de responsabilité de la direction	3
Rapport des vérificateurs à la greffière de la Chambre des communes	4 à 5
État de la situation financière	6
État des résultats.....	7
État de l'avoir.....	8
État des flux de trésorerie.....	9
Notes aux États financiers.....	10 à 25



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La direction de la Chambre des communes est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des États financiers ci-joints de la Chambre de communes pour l'exercice terminé le 31 mars 2011, ainsi que de toute l'information qui s'y trouve.

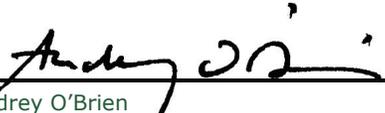
La direction a préparé ces États financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public en se fondant sur les meilleures estimations et le jugement de la direction (s'il y a lieu) et en tenant compte de l'importance relative. L'information financière présentée pour les *Comptes publics du Canada* concorde avec ces États financiers.

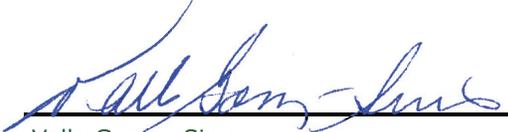
La direction tient à jour un système de gestion financière ainsi que des pratiques de gestion et de contrôle interne conçus pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les éléments d'actif sont protégés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficiente aux fins de la réalisation des objectifs de la Chambre des communes, et que les opérations tiennent compte des Règlements administratifs approuvés par le Bureau de régie interne et des exigences de la loi.

La direction veille également à l'objectivité et à l'intégrité des données de ses États financiers par la voie d'une sélection, d'une formation et du perfectionnement minutieux d'employés qualifiés, de disposition organisationnelles permettant une répartition appropriée des responsabilités, ainsi que de programmes de communication visant à assurer la compréhension des règlements, des politiques, des directives, des normes et des responsabilités de gestion dans l'ensemble de la Chambre des communes.

À la demande de la direction, ces États financiers ont fait l'objet d'une vérification par KPMG LLP, les vérificateurs indépendants mandatés par la Chambre des communes.

Au nom de la Chambre des communes,
le 17 juin 2011.


Audrey O'Brien
Greffière de la Chambre des communes


Valle Gomez-Sims
Dirigeante principale des finances par intérim



KPMG LLP
Chartered Accountants
Suite 2000
160 Elgin Street
Ottawa, ON K2P 2P8
Canada

Telephone (613) 212-KPMG (5764)
Fax (613) 212-2896
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Rapport des vérificateurs à la greffière de la Chambre des communes

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Chambre des communes, qui comprennent la situation financière et de l'avoir du Canada au 31 mars, 2011, les états des résultats ainsi que des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCCSP), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et effectuions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de la Chambre des communes portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Chambre des communes. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Chambre des communes au 31 mars, 2011, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCCSP).

KPMG S.N.L./S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada

Le 17 juin, 2011



ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS
(en milliers de dollars)

	2011	2010 <i>(Redressé)</i>
ACTIF		
Actifs financiers		
Encaisse	168 \$	818 \$
Somme à recevoir du Trésor	11 132	16 386
Débiteurs (Note 4)	3 296	2 900
Stocks aux fins de revente	205	185
Avances (Note 5)	<u>352</u>	<u>358</u>
	15 153 \$	20 647 \$
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	346 \$	49 \$
Stocks aux fins d'utilisation	1 992	2 451
Immobilisations corporelles (Note 6)	<u>16 063</u>	<u>10 509</u>
	18 401 \$	13 009 \$
TOTAL DE L'ACTIF	33 554 \$	33 656 \$
PASSIF		
Créditeurs et charges à payer (Note 7)	10 616 \$	14 986 \$
Salaires à payer	2 612	3 159
Indemnités de vacances à payer	6 985	6 771
Obligations au titre des immobilisations corporelles louées (Note 8)	4 082	443
Indemnités de départ des employés (Note 9)	<u>48 566</u>	<u>44 719</u>
	72 861 \$	70 078 \$
Avoir	(39 307) \$	(36 422) \$
TOTAL DU PASSIF ET DE L'AVOIR	33 554 \$	33 656 \$

Passif éventuel (Note 11)

Obligations contractuelles (Note 12)

Approuvé par :



Audrey O'Brien

Greffière de la Chambre des communes



Valle Gomez-Sims

Dirigeante principale des finances par intérim



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS
(en milliers de dollars)

	<i>BUDGET</i> (Note 13)	<i>2011</i>	<i>2010</i>
CHARGES			
FONCTIONNEMENT			
Salaires et avantages sociaux	342 218 \$	337 459 \$	323 683 \$
Locaux	51 849	51 849	54 232
Transport et communications	52 585	49 035	51 972
Services professionnels et spéciaux	18 108	16 389	18 773
Services publics, fournitures et approvisionnements, et autres	14 006	8 778	9 952
Location	9 606	9 304	9 856
Matériel informatique, matériel de bureau, mobilier et agencements	4 418	6 491	7 539
Réparation et entretien	7 848	5 673	5 625
Publicité	5 122	4 772	5 037
Services d'impression et de publication	3 662	3 469	4 009
Amortissement des immobilisations corporelles	4 049	4 049	3 570
Perte sur l'aliénation des immobilisations corporelles	<u>97</u>	<u>97</u>	<u>29</u>
TOTAL — CHARGES DE FONCTIONNEMENT	513 568 \$	497 365 \$	494 277 \$
COTISATIONS VERSÉES AUX ASSOCIATIONS INTERNATIONALES	<u>940</u>	<u>884</u>	<u>977</u>
TOTAL — CHARGES	514 508 \$	498 249 \$	495 254 \$
REVENUS			
Services de restauration — ventes	2 214 \$	2 392 \$	2 252 \$
Frais de location de salles	31	21	31
Droits d'adhésion — associations parlementaires	14	27	24
Frais de gymnase	15	19	19
Autres	<u>(6)</u>	<u>65</u>	<u>29</u>
TOTAL — REVENUS	2 268 \$	2 524 \$	2 355 \$
COÛT NET DE FONCTIONNEMENT	512 240 \$	495 725 \$	492 899 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des États financiers.



ÉTAT DE L'AVOIR
AU 31 MARS
(en milliers de dollars)

	2011	2010 <i>(Redressé)</i>
AVOIR, DÉBUT DE L'EXERCICE	(36 422) \$	(693 363) \$
Adoption de nouvelles méthodes comptables <i>(Note 16)</i>	<u>—</u>	<u>650 094</u>
AVOIR, DÉBUT DE L'EXERCICE (REDRESSÉ)	(36 422) \$	(43 269) \$
Coût net de fonctionnement	(495 725)	(492 899)
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	428 336	431 985
Changement de la somme à recevoir du Trésor	(5 254)	(4 181)
Services reçus gratuitement <i>(Note 15)</i>	<u>69 758</u>	<u>71 942</u>
AVOIR, FIN DE L'EXERCICE	(39 307) \$	(36 422) \$



ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS
(en milliers de dollars)

	2011	2010 <i>(Redressé)</i>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Coût net de fonctionnement	495 725 \$	492 899 \$
Postes sans incidence sur la trésorerie :		
Services reçus gratuitement <i>(Note 15)</i>	(69 758)	(71 942)
Amortissement des immobilisations corporelles	(4 049)	(3 570)
Perte nette sur l'aliénation des immobilisations corporelles	(76)	(28)
Variations dans l'État de la situation financière :		
Diminution (augmentation) du passif	(2 783)	12 654
Augmentation (diminution) des débiteurs et avances	390	(1 598)
Augmentation (diminution) des stocks	(439)	563
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	<u>297</u>	<u>(92)</u>
Encaisse utilisée par les activités de fonctionnement	419 307 \$	428 886 \$
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition des immobilisations corporelles	9 708 \$	3 156 \$
Produits de l'aliénation des immobilisations corporelles	<u>(29)</u>	<u>(25)</u>
Encaisse utilisée par les activités d'investissement en immobilisations	9 679 \$	3 131 \$
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	(428 336) \$	(431 985) \$
ENCAISSE NETTE UTILISÉE	650 \$	32 \$
ENCAISSE, DÉBUT DE L'EXERCICE	818 \$	850 \$
ENCAISSE, FIN DE L'EXERCICE	168 \$	818 \$



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2011

1. AUTORISATIONS ET OBJECTIFS

La **Chambre des communes** est une institution autonome constituée en vertu de la *Loi constitutionnelle de 1867*. En vertu de la *Loi sur le Parlement du Canada*, la Chambre a l'autorité de gérer toutes les questions financières et administratives par la voie du Bureau de régie interne.

Le **Bureau de régie interne** est le corps administratif de la Chambre des communes; il en assure la surveillance de la gestion financière et de l'administration au nom des députés et des Canadiens. Il est présidé par le Président de la Chambre des communes et est composé de députés représentant tous les partis reconnus.

La **greffière de la Chambre des communes** est la secrétaire du Bureau de régie interne et, à titre de haut fonctionnaire de l'Administration de la Chambre, relève du Président.

Les **députés** assument les rôles de législateurs et de représentants élus de leur circonscription. Dans leur circonscription, les députés participent à des événements et à des activités, et discutent avec les électeurs de ce qui les préoccupe. À la Chambre, les députés participent aux débats, étudient et votent les projets de loi. Les députés siègent au sein des comités permanents et des comités spéciaux ou mixtes, car la Chambre des communes confie à ses comités l'étude approfondie des projets de loi ainsi que l'examen minutieux des programmes et des politiques du gouvernement. Ils font également partie d'associations parlementaires et de groupes interparlementaires, et se joignent à des délégations dans le cadre d'échanges parlementaires. Finalement, en caucus, les députés conçoivent des stratégies, discutent des politiques et examinent d'importants dossiers avec les autres députés de leur parti, et dirigent le travail des bureaux de recherche du parti. Certains députés endossent également d'autres fonctions telles que président, vice-président, leader à la Chambre et whip en chef.

L'**Administration de la Chambre** fournit aux députés les services de soutien nécessaires et est en permanence au service de la Chambre à titre d'institution en assumant la continuité d'une législature à l'autre, en permettant l'accès aux archives parlementaires et en veillant à la stabilité de l'infrastructure sous-tendant afin d'appuyer les députés dans le processus démocratique. Elle offre des conseils et du soutien par le biais d'une vaste gamme de services tels que les services procéduraux, législatifs et juridiques, les services de gestion et de technologies de l'information, de gestion des immeubles, de sécurité, de restauration, des finances, des ressources humaines, et de santé et sécurité au travail. Le personnel de la Chambre des communes s'efforce de toujours bien soutenir l'institution et les députés dans leurs rôles de législateur et de représentant des 308 circonscriptions à la Chambre, en comité et en caucus. L'Administration de la Chambre comprend six secteurs administratifs qui emploient l'équivalent de 1 882 employés à temps plein et relèvent de la greffière : les Services de la procédure; le Bureau du légiste et conseiller parlementaire; les Services de l'information; les Services de la Cité parlementaire; les Services des finances; et les Services en ressources humaines, planification corporative et communications.



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2011

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

(a) **Présentation**

Les États financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.

(b) **Autorisations parlementaires**

La Chambre des communes est financée par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties à la Chambre des communes ne correspond pas à la présentation des rapports financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada puisque les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'État des résultats et dans l'État de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement général entre les deux méthodes d'établissement de rapports.

(c) **Somme à recevoir du Trésor**

La Chambre des communes fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de la somme reçue par la Chambre des communes est déposée au Trésor et tous les décaissements qu'elle effectue sont prélevés sur le Trésor. La somme à recevoir du Trésor représente le montant que la Chambre des communes est autorisée à prélever à même le Trésor sans autorisation supplémentaire pour s'acquitter de ses passifs.

(d) **Débiteurs et avances**

Les débiteurs et les avances sont comptabilisés en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Des provisions sont établies pour tous les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

(e) **Stocks aux fins de revente**

Les stocks aux fins de revente sont composés des articles dans les cantines, les cafétérias et la Salle à manger parlementaire. Ces stocks sont évalués au moindre coût ou à la valeur de réalisation nette selon la méthode du premier entré, premier sorti.

(f) **Stocks aux fins d'utilisation**

Les stocks aux fins d'utilisation sont composés des matières consommables, du matériel et des fournitures de bureau pour l'exécution des activités à une date ultérieure et qui ont une valeur minimale de 50 000 \$. Les stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette selon la méthode du coût moyen pour les fournitures de bureau et selon la méthode du premier entré, premier sorti pour les autres articles en stock.



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2011

(g) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles dont le coût initial est de 10 000 \$ et plus sont comptabilisées à titre d'immobilisations à leur coût d'achat. Les articles similaires de moins de 10 000 \$ sont inscrits à titre de charges dans l'État des résultats. La Chambre des communes n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique. Les montants liés aux actifs en cours de développement sont transférés à la catégorie d'éléments d'actif appropriée au moment de l'achèvement, et sont ensuite amortis. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'éléments d'actif	Période d'amortissement
Matériel informatique et infrastructure	3 ans
Machinerie et équipement	7 à 10 ans
Véhicules	5 à 7 ans
Autre équipement	5 à 10 ans
Logiciels	3 ans
Améliorations locatives	Le moindre de 10 ans ou la durée du bail
Équipement loué	5 à 10 ans

(h) Salaires, avantages sociaux et indemnités de vacances

Les salaires, les avantages sociaux et les indemnités de vacances sont passés en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives. Le passif lié aux salaires et aux avantages sociaux des employés est calculé selon les conditions d'emploi respectives en utilisant les niveaux de rémunération à la fin de l'exercice et le nombre de jours impayés à la fin de l'exercice. Le passif lié aux indemnités de vacances est calculé selon les niveaux de rémunération en vigueur au 31 mars pour l'ensemble des vacances inutilisées par les employés. Les indemnités de vacances à payer aux employés à la cessation d'emploi représentent des obligations de la Chambre des communes qui sont normalement financées par les autorisations parlementaires des exercices futurs.

(i) Régime de pension des députés

Les députés admissibles participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique en vertu de la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires*. Ce régime est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les actifs et les passifs pour les comptes de régime de pension des députés ne figurent pas à l'État de la situation financière de la Chambre des communes puisque le gouvernement du Canada est responsable de ces comptes. Les cotisations de la Chambre des communes à ces comptes sont passées en charges à titre de dépenses liées aux salaires et aux avantages sociaux dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2011

(j) Avantages sociaux futurs des employés

i. Prestations de retraite

Les employés admissibles participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*. Ce régime est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la Chambre des communes au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et représentent l'obligation totale de la Chambre des communes relativement au régime de pension. En vertu des dispositions législatives en vigueur, la Chambre des communes n'est pas tenue de verser des cotisations au titre des insuffisances actuarielles du régime.

ii. Indemnités de départ

Les employés ont droit à des indemnités de départ en vertu de leurs conventions collectives ou de leurs conditions d'emploi. Ces indemnités s'accumulent à mesure que les employés effectuent les services nécessaires pour les gagner. L'obligation au titre des indemnités gagnées par les employés est calculée à l'aide de l'information provenant des résultats des provisions actuarielles des indemnités de départ pour l'ensemble du gouvernement du Canada.

Les députés qui ne sont pas admissibles à une pension immédiate ont droit à une indemnité de départ en vertu de la *Loi sur le Parlement du Canada* lorsqu'ils cessent d'exercer leurs fonctions. L'obligation au titre des indemnités de départ est présentée dans les états financiers du gouvernement du Canada.

(k) Passif éventuel

Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles si certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si une estimation raisonnable de la perte peut être établie, un passif estimatif et une charge sont comptabilisés. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible d'établir une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux États financiers.

(l) Revenus

Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel les opérations ou les faits sous-jacents donnant lieu aux revenus surviennent.

(m) Services reçus gratuitement

Les services reçus gratuitement d'autres ministères fédéraux sont comptabilisés comme charges de fonctionnement à leur coût estimatif. Un montant correspondant est constaté directement dans l'État de l'avoir.



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2011

(n) Contributions

Les contributions versées aux associations parlementaires et indépendantes internationales sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions d'un accord de transfert contractuel.

(o) Opérations en devises

Les opérations en devises sont converties en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur en date de l'opération.

(p) Incertitude liée à la mesure

La préparation des présents États financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public exige que la direction établisse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les États financiers. Au moment de la préparation des présents États financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux postes pour lesquels des estimations sont établies sont le passif éventuel, le passif pour les indemnités de cessation d'emploi et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations de manière importante. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que des rajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les États financiers de l'exercice où ils sont connus.



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2011

3. AUTORISATIONS PARLEMENTAIRES

La Chambre des communes reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les postes comptabilisés dans l'État des résultats et l'État de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été autorisées dans des exercices précédents, dans l'exercice en cours ou qui le seront dans des exercices futurs. Ainsi, les résultats nets du fonctionnement de la Chambre des communes diffèrent selon qu'ils sont présentés suivant le financement octroyé par le gouvernement ou suivant la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(A) RAPPROCHEMENT DU COÛT NET DE FONCTIONNEMENT ET DES AUTORISATIONS PARLEMENTAIRES DE L'EXERCICE EN COURS UTILISÉES :

(en milliers de dollars)

	2011	2010
COÛT NET DE FONCTIONNEMENT	495 725 \$	492 899 \$
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût net de fonctionnement, mais sans incidence sur les autorisations :		
Services reçus gratuitement	(69 758)	(71 942)
Stocks utilisés	(4 418)	(3 448)
Amortissement des immobilisations corporelles	(4 049)	(3 570)
Indemnités de départ des employés	(3 847)	5 422
Élimination des opérations internes — Services de restauration	793	711
Autres	620	284
Remboursement des charges des exercices précédents	652	230
Indemnités de vacances	(214)	(111)
Perte nette sur l'aliénation des immobilisations corporelles	(76)	(28)
Rajustement des créiteurs de l'exercice précédent	<u>69</u>	<u>629</u>
	415 497 \$	421 076 \$
Rajustements pour les postes sans incidence sur le coût net de fonctionnement, mais ayant une incidence sur les autorisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	5 488 \$	3 097 \$
Stocks achetés	2 358	2 487
Paiement sur le principal — immobilisations corporelles louées	581	996
Charges payées d'avance	<u>340</u>	<u>36</u>
AUTORISATIONS DE L'EXERCICE EN COURS UTILISÉES	424 264 \$	427 692 \$



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2011

(B) AUTORISATIONS FOURNIES ET UTILISÉES :

	(en milliers de dollars)	
	2011	2010
Autorisations parlementaires fournies :		
Crédit 5 — Dépenses de fonctionnement	290 992 \$	292 110 \$
Montants législatifs	<u>149 786</u>	<u>150 678</u>
	440 778 \$	442 788 \$
Autorisations non utilisées — Dépenses de fonctionnement	<u>(16 514)</u>	<u>(15 096)</u>
AUTORISATIONS DE L'EXERCICE EN COURS UTILISÉES	424 264 \$	427 692 \$



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2011

4. DÉBITEURS

	(en milliers de dollars)	
	2011	2010
Débiteurs — Ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement fédéral	2 872 \$	2 318 \$
Débiteurs — Entités externes	<u>434</u>	<u>592</u>
	3 306 \$	2 910 \$
Provision pour créances douteuses sur les débiteurs externes	<u>(10)</u>	<u>(10)</u>
TOTAL	3 296 \$	2 900 \$

5. AVANCES

	(en milliers de dollars)	
	2011	2010
Petite caisse pour les députés	283 \$	289 \$
Petite caisse et monnaie d'appoint pour les employés de la Chambre des communes	39	39
Avances liées aux frais postaux	19	19
Autres avances aux employés de la Chambre des communes	<u>11</u>	<u>11</u>
TOTAL	352 \$	358 \$



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2011

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers de dollars)

	COÛT				VALEUR COMPTABLE NETTE	
	Le 31 mars 2010	Acquisition	Aliénations, radiations et transferts	Le 31 mars 2011	2011	2010
Matériel informatique et infrastructure	6 882 \$	2 812 \$	(433) \$	9 261 \$	3 304 \$	1 567 \$
Machinerie et équipement	6 026	47	(890)	5 183	1 143	1 563
Véhicules	1 059	662	(109)	1 612	1 262	804
Autre équipement	4 102	341	(186)	4 257	924	773
Logiciels	10 075	1 192	401	11 668	2 019	1 589
Améliorations locatives	5 701	42	—	5 743	2 931	3 459
Actifs en développement	401	392	(401)	392	392	401
TOTAL PARTIEL	34 246 \$	5 488 \$	(1 618) \$	38 116 \$	11 975 \$	10 156 \$
Équipement loué	6 923	4 220	(5 840)	5 303	4 088	353
TOTAL	41 169 \$	9 708 \$	(7 458) \$	43 419 \$	16 063 \$	10 509 \$



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2011

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

(en milliers de dollars)

	AMORTISSEMENT CUMULÉ			Le 31 mars 2011
	Le 31 mars 2010	Amortissement	Aliénations, radiations et transferts	
Matériel informatique et infrastructure	5 315 \$	1 075 \$	(433) \$	5 957 \$
Machinerie et équipement	4 463	406	(829)	4 040
Véhicules	255	198	(103)	350
Autre équipement	3 329	190	(186)	3 333
Logiciels	8 486	1 163	—	9 649
Améliorations locatives	2 242	570	—	2 812
TOTAL PARTIEL	24 090 \$	3 602 \$	(1 551) \$	26 141 \$
Équipement loué	6 570	447	(5 802)	1 215
TOTAL	30 660 \$	4 049 \$	(7 353) \$	27 356 \$

La charge d'amortissement pour l'exercice s'élève à 4 048 530 \$ (3 570 335 \$ en 2009-2010).



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2011

7. CRÉDITEURS ET CHARGE À PAYER

(en milliers de dollars)

	2011	2010
Créditeurs — Entités externes	10 168 \$	12 878 \$
Créditeurs — Ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement fédéral	<u>448</u>	<u>2 108</u>
TOTAL	10 616 \$	14 986 \$

8. OBLIGATIONS AU TITRE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES LOUÉES

La Chambre des communes a conclu des ententes de location-acquisition pour l'équipement dont le coût s'élève, au 31 mars 2011, à 5 303 076 \$ (6 922 746 \$ au 31 mars 2010) et l'amortissement cumulé, à 1 215 253 \$ (6 569 779 \$ au 31 mars 2010). La Chambre des communes a inscrit une obligation au titre des contrats de location-acquisition de 4 082 072 \$ au 31 mars 2011 (442 523 \$ au 31 mars 2010).

Paiements de location minimaux

(en milliers de dollars)

	2012	2013	2014	2015	2016 et exercices ultérieurs	Total
Équipement	980 \$	959 \$	954 \$	953 \$	734 \$	4 580 \$
Moins : intérêts théoriques (0,1 % à 13,9 %)	179	141	101	60	17	498

**SOLDE DES OBLIGATIONS AU TITRE DES IMMOBILISATIONS
CORPORELLES LOUÉES**

4 082 \$



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2011

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS

(a) Prestations de retraite des employés

Les employés de la Chambre des communes participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de deux pour cent par année de service ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec, et sont indexées en fonction de l'inflation.

Les employés et la Chambre des communes versent tous deux des cotisations couvrant le coût du régime. En 2010-2011, les charges s'élèvent à 31 797 625 \$ (32 401 927 \$ en 2009-2010), soit environ 1,9 fois les cotisations des employés.

La responsabilité de la Chambre des communes par rapport au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

(b) Indemnités de départ des employés

La Chambre des communes verse des indemnités de départ à ses employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire final. Ces indemnités de départ ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les autorisations futurs. Voici de l'information sur les indemnités de départ au 31 mars :

	(en milliers de dollars)	
	2011	2010
OBLIGATION AU TITRE DES INDEMNITÉS, DE DÉPART DES EMPLOYÉS, DÉBUT DE L'EXERCICE	44 719 \$	50 141 \$
Charge pour l'exercice	7 629	(2 265)
Prestations versées pendant l'exercice	<u>(3 782)</u>	<u>(3 157)</u>
OBLIGATION AU TITRE DES INDEMNITÉS DE DÉPART DES EMPLOYÉS, FIN DE L'EXERCICE	48 566 \$	44 719 \$



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2011

10. COMPTES DE RETRAITE DES DÉPUTÉS

Les députés participent à un régime de retraite composé de deux comptes distincts : le compte d'allocations de retraite des parlementaires et les conventions de retraite des parlementaires. Ces deux comptes sont parrainés et administrés par le gouvernement du Canada. À l'âge de 55 ans, lorsque les parlementaires cessent d'exercer leurs fonctions à ce titre, ils ont droit à une allocation de retraite de base s'ils ont versé des cotisations au régime pendant au moins six ans. L'allocation de base est fondée sur l'indemnité de session moyenne pendant les cinq années où l'indemnité a été la plus élevée; le taux d'accumulation est de trois pour cent pour ces indemnités moyennes. Les allocations de base sont indexées au taux d'inflation une fois que les prestataires atteignent l'âge de 60 ans.

Les députés et la Chambre des communes versent des cotisations au régime. Le total des cotisations versées par la Chambre des communes en 2010-2011 est de 23 440 262 \$ (21 870 449 \$ en 2009-2010). Ces cotisations sont inscrites dans les dépenses de rémunération et avantages sociaux.

11. PASSIF ÉVENTUEL

En date du 31 mars 2011, la direction n'a aucune connaissance de réclamation réelle ou éventuelle contre la Chambre des communes.



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2011

12. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

De par leur nature, les activités de la Chambre des communes peuvent donner lieu à certaines obligations pluriannuelles importantes en vertu desquelles la Chambre des communes sera tenue d'effectuer des paiements futurs au moment où les biens seront reçus et les services rendus. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être établie :

(en milliers de dollars)

	2012	2013	2014	2015	2016 et exercices ultérieurs	Total
Location de bureau de circonscription des députés	8 435 \$	8 814 \$	9 211 \$	9 625 \$	10 058 \$	46 143 \$
Équipement	624	652	681	712	744	3 413
Total	9 059 \$	9 466 \$	9 892 \$	10 337 \$	10 802 \$	49 556 \$

13. CHIFFRES DU BUDGET

Les chiffres du budget ont été fournis aux fins de comparaison et ne font pas l'objet de vérifications. En raison des différences entre les autorisations parlementaires et les principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, les chiffres du budget ont été rajustés aux fins de conformité à la méthode de comptabilité utilisée pour les présents États financiers.



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2011

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En vertu du principe de propriété commune, la Chambre des communes est apparentée à tous les ministères, les organismes et les sociétés d'État du gouvernement du Canada. La Chambre des communes conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales.

En 2010-2011, la Chambre des communes a engagé des charges de 128 184 869 \$ (130 695 972 \$ en 2009-2010) et a reçu des revenus de 30 923 \$ (10 440 \$ en 2009-2010) à la suite d'opérations réalisées dans le cours normal des ses activités avec d'autres ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement fédéral. Ces charges comprennent des services reçus gratuitement comme le décrit la note 15.

15. SERVICES REÇUS GRATUITEMENT

Au cours de l'exercice, la Chambre des communes a reçu gratuitement des services d'autres ministères et organismes. Ces services reçus gratuitement ont été constatés comme suit dans l'État des résultats de la Chambre des communes :

	(en milliers de dollars)	
	2011	2010
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — Locaux fournis	51 849 \$	54 232 \$
Secrétariat du Conseil du Trésor — Part de l'employeur des primes d'assurance	17 557	17 330
Ressources humaines et Développement des compétences Canada — Services administratifs liés au traitement des demandes aux commissions provinciales des accidents du travail	<u>352</u>	<u>380</u>
TOTAL	69 758 \$	71 942 \$

Le gouvernement du Canada a structuré certaines de ses activités administratives de manière à en optimiser l'efficacité et la rentabilité de sorte qu'un seul ministère ou organisme mène sans frais certaines activités au nom de tous. Le coût de ces services, qui comprennent les services de la paye et l'émission de chèques, les services de traduction et d'interprétation fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, ainsi que les services postaux offerts par Postes Canada, n'est pas inclus à titre de charge dans l'État des résultats de la Chambre des communes.



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2011

16. ADOPTION DE NOUVELLES MÉTHODES COMPTABLES

La Chambre des communes a préparé ses États financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public. La direction est d'avis que ce format est le plus approprié pour la Chambre des communes. Les principaux changements apportés aux méthodes comptables en raison de l'adoption des principes comptables généralement reconnus pour le secteur public sont la présentation des sommes à recevoir du Trésor à titre d'actif et l'élimination du passif lié aux prestations de retraite des députés présenté dans l'État de la situation financière.

L'adoption des nouvelles méthodes comptables a été appliquée de façon rétrospective, ce qui a entraîné les changements suivants dans les chiffres comparatifs à l'État de la situation financière de l'exercice 2009-2010 :

(en milliers de dollars)

	ACTIF	PASSIF	AVOIR
2010, FIN DE L'EXERCICE	34 620 \$	(768 437) \$	733 817 \$
Incidence de la modification	<u>(964)</u>	<u>698 359</u>	<u>(697 395)</u>
2010, FIN DE L'EXERCICE (REDRESSÉ)	33 656 \$	(70 078) \$	36 422 \$

17. INFORMATION COMPARATIVE

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.